



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024 - N° 2024/106

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 4<sup>ème</sup> session ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 05 novembre 2024

Date affichage : 13 novembre 2024

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15 dont 3 pouvoirs Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Etaient présents** :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Didier MOUCHEBOEUF, Sophie BRODUT, Christophe METREAU, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET et Simone ARAMET

**Excusés** : BERNARD Marie (donne pouvoir à Julien MOUCHEBOEUF), CHARRON Olivier (donne pouvoir à Lionel NORMANDIN), BUREAU Gaëtan (donne pouvoir à Ghislaine GUILLEMAIN), LIONARD Marc, RAMBEAU-LEGER Claire et NEREAU Claude

**Absente** : Nathalie CHATEFAU

**Secrétaire de séance** : Annie CHARRASSIER

**OBJET** : Autorisation de signature de la convention d'autorisation d'utilisation d'un terrain communal avec le Syndicat Mixte des bassins versant Saye Galostre Lary et la commune de Montguyon

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Syndicat Mixte des bassins versant Saye Galostre Lary (SMSGL) prévoit la mise en service d'un système de mesure de débit d'eau associé à un système d'alerte en cas de risque d'inondation. Pour ce faire, l'installation d'une station de mesure de débit du Mouzon est nécessaire et sera implanté sur le territoire de la commune.

L'ouvrage est situé sur la rue du 8 mai 1945 à Montguyon. L'entretien du capteur sera assuré par le SMSGL qui sera également responsable du capteur.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec le SMSGL afin que ce dernier procède à l'installation d'un capteur de mesure et à accéder à la propriété de la commune pour l'entretien de ce capteur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat Mixte des bassins versant Saye Galostre Lary pour l'utilisation d'un terrain communal en vue de l'installation d'un capteur de mesure d'eau.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

